



DIRECTION DES
COLLECTIVITES LOCALES
ET DE L'ENVIRONNEMENT

BUREAU DE L'URBANISME ET
DE L'ENVIRONNEMENT

CR/BL/MO

☎ 03.89 24 71 70

FAX : 03.89 24 71 69

e-mail : christian.nette@haut-rhin.pref.gouv.fr
crhardt.nord

Le

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 19 SEPTEMBRE 2000
DU COMITE DE PILOTAGE LOCAL CONSTITUE DANS LE CADRE DE LA MISE EN
ŒUVRE DU DISPOSITIF NATURA 2000 SUR LE SITE HARDT-NORD

Le comité de pilotage local s'est réuni le 19 septembre 2000 à la Préfecture du Haut-Rhin, sous la présidence de M. Olivier LAURENS-BERNARD, Secrétaire Général de la Préfecture.

La liste des personnes présentes et excusées figure en annexe au présent compte rendu.

1. Installation du comité de pilotage local

M. le Secrétaire Général évoque le contexte dans lequel est installé le comité de pilotage local constitué par décision du 30 août 2000 du Préfet du Haut-Rhin.

2. Présentation de l'état d'avancement de la procédure Natura 2000 et de la démarche d'élaboration du document d'objectifs

Mme SCHORTANNER expose les grandes lignes du dispositif Natura 2000, issu de la directive européenne « Habitats » du 21 mai 1992, et les étapes successivement mises en œuvre.

Les documents projetés en séance sont annexés au présent compte rendu.

Mme LONGECHAL présente le périmètre du site susceptible d'être reconnu d'intérêt communautaire, tel que figurant sur la carte envoyée aux participants avant la séance, et la mission confiée à l'opérateur dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs. Cette mission est définie par un cahier des charges, élaboré par la DIREN, et qui sera commun à l'ensemble des sites de la région. Une part importante du travail à réaliser par l'opérateur relève de l'animation et de la communication.

Le document projeté en séance est annexé au présent compte rendu ; Un exemplaire du guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000 est diffusé à chaque participant.

3. Présentation de la candidature de l'Office National des Forêts comme opérateur

Mme LONGECHAL rappelle que, à l'occasion des consultations de 1998, de nombreux maires avaient exprimé leur inquiétude en matière de gestion forestière et de gestion de la chasse. Compte tenu de la compétence de l'ONF dans ces deux domaines, la candidature de l'ONF comme opérateur du document d'objectifs sur ce site paraît pertinente, d'autant que l'ONF est déjà gestionnaire de la quasi totalité des terrains concernés.

M. MORTIER rappelle que l'ONF est gestionnaire de la quasi totalité de la surface . Il dispose ainsi d'un ancrage important auprès des communes et est en mesure de prendre en compte l'ensemble des dimensions. Il a en outre développé des relations privilégiées avec le Consistoire Protestant de Colmar, ainsi qu'avec le Conservatoire des Sites Alsaciens, avec lequel une collaboration étroite a été engagée dans le cadre des projets Life.

Il indique que la mission de l'opérateur est essentiellement un travail de concertation. Après réalisation d'un diagnostic objectif, une réflexion doit permettre d'aboutir à proposer une palette de choix de gestion des milieux.

Le document d'objectifs est un document de cadrage, avec lequel les aménagements forestiers devront être en conformité.

M. LIENARD précise que la surface d'environ 1 % non gérée par l'ONF concerne certaines forêts privées enclavées.

A la question de **M. FRICKER**, qui s'interroge sur l'intérêt écologique des terrains militaires de la forêt du Kastenwald intégrés dans le périmètre, **M. le Colonel RENARD** répond que ceux-ci ne figuraient pas précédemment parmi les propositions du Ministère de la Défense, mais qu'il a été consulté récemment pour savoir si les terrains en question avaient encore une utilité pour les militaires

Mme SCHORTANNER précise que les terrains militaires n'ont pas fait initialement l'objet d'une consultation au niveau local mais uniquement d'une concertation entre le Ministère de la Défense et le Ministère de l'Environnement, et que les données fournies par les naturalistes avaient conclu à la présence d'espèces ou d'habitats visés par la directive européenne.

M. le Secrétaire Général ajoute que les terrains militaires qui rejoindront Natura 2000 relèveront d'une décision nationale.

M. BRAUN indique que les terrains militaires sont, de manière générale, propices à la préservation d'espèces pionnières disparues par ailleurs. Cette situation s'explique notamment par l'absence d'utilisation de pesticides et par la présence de zones de quiétude.

M. STOEHR ajoute qu'il fréquente régulièrement le site, et relève la présence d'espèces végétales intéressantes (cypéracées).

A la question de **M. FLOHRE**, qui souhaite connaître la consistance des aménagements forestiers et des contraintes imposées aux propriétaires, **M. MORTIER** répond que l'élaboration du document d'objectifs comprend trois phases (analyse, synthèse et programme d'action). Les mesures susceptibles d'être prises seront soumises à l'approbation des conseils municipaux, qui décideront des choix de gestion pour les forêts de leurs communes. Les aménagements devront alors tenir compte des recommandations du document d'objectifs.

A la question de **M. KUHN**, concernant le périmètre retenu, **Mme LONGECHAL** répond que la proposition transmise à la commission européenne correspond à la zone coloriée en vert sur la carte diffusée, mais que la désignation officielle n'interviendra pas avant 2004.

M. le Secrétaire Général ajoute que la commission européenne n'a pas demandé de propositions complémentaires pour le site de la Hardt-Nord, et que le périmètre précité est celui sur lequel le travail d'élaboration du document d'objectifs va être entrepris.

M. ENGASSER fait part de son inquiétude sur les perspectives d'agrandissement du périmètre, en se référant aux zonages reportés en bleu et en jaune (ZICO) sur la carte, et déclare que la Chambre d'Agriculture n'acceptera aucune concession en ce qui concerne les modes d'exploitation.

M. le Secrétaire Général précise que le périmètre en bleu correspond à celui de l'inventaire scientifique réalisé dans une première étape au titre de la Directive Habitats, et que le périmètre en vert plus réduit, correspond à celui défini dans un second temps à l'issue des consultations locales. Quant à la question du périmètre d'inventaire défini au titre de la Directive Oiseaux, elle sera traitée ultérieurement.

M. MATHIEU ajoute que le périmètre vert est toujours compris à l'intérieur du périmètre en bleu, ce qui traduit effectivement la réduction opérée suite aux consultations menées. La

seule exception concerne une portion de forêt domaniale intégrée sur proposition de l'ONF, où se situent des pelouses sèches intéressantes.

M. PETER se déclare surpris, en ce qui concerne le secteur d'Ensisheim, que le périmètre ne soit pas plus important, et ne comprenne pas au moins une partie de la forêt Peugeot

M. LIENARD indique que le secteur ne comporte pas de pelouses sèches, et qu'aucune donnée n'est encore disponible en ce qui concerne la forêt sèche.

Mme LONGECHAL indique que le périmètre de l'inventaire scientifique était plus important sur ce massif, mais que le périmètre proposé a été réduit à la seule forêt communale à la demande des représentants de la forêt privée.

M. le Secrétaire Général considère que des démarches pourront être engagées auprès des propriétaires concernés, s'il s'avérait que le secteur présente un intérêt.

A la question de M. NOTTER, qui s'interroge sur la pertinence de la limite sud du périmètre, M. LIENARD répond que la zone située plus au sud comporte également des pelouses sèches, mais toutefois moins nombreuses.

4. Articulation entre Natura 2000 et Life

M. LIENARD indique qu'un inventaire des clairières a été entrepris par un expert depuis 1998. L'inventaire est en voie de réalisation sur la partie qui n'a pas encore été traitée. Le bilan présenté en séance est annexé au présent compte rendu.

M. le Secrétaire Général souhaite savoir si les données enregistrées sur le patrimoine floristique sont communicables.

M. MORTIER répond qu'une certaine confidentialité est requise, afin d'éviter le pillage de plantes rares.

M. le Secrétaire Général souhaite néanmoins que les maires puissent disposer autant que possible d'informations.

M. PFEFFER souhaite savoir si les propriétaires privés ont été avertis de la démarche, et si leur accord est requis.

Mme LONGECHAL précise qu'une information a été donnée dans le cadre du comité départemental Natura 2000, auquel participe le Centre Régional de la Propriété Forestière Lorraine Alsace, et qu'il appartient à présent à l'opérateur d'engager des démarches auprès des propriétaires concernés. S'agissant des mesures de gestion, celles-ci résulteront d'une contractualisation entre les intéressés et l'Etat.

→ Il est convenu que le Préfet adressera un courrier aux propriétaires les informant de la démarche de l'opérateur.

M. le Secrétaire Général conclut que la procédure visant à l'élaboration du document d'objectifs peut à présent être engagée, dès lors que le comité de pilotage a été installé, que le périmètre de travail est connu et qu'un opérateur est désigné.

S'agissant de ce dernier point, il propose au comité de se prononcer sur la candidature de l'ONF.

La désignation de l'ONF comme opérateur recueille un avis favorable, à l'unanimité des présents.

Nom du rédacteur : Christian RIETTE

Date : 26 septembre 2000

Le Président,




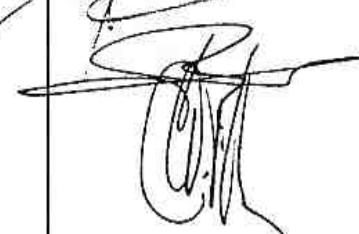


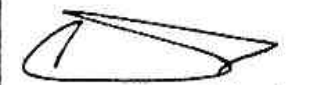




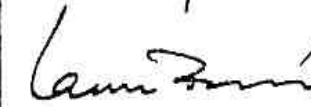




Olivier LAURENS-BERNARD

COMITE DE PILOTAGE SITE HARDT NORD
REUNION D'INSTALLATION DU 19 SEPTEMBRE 2000 à 11H00
 sous la présidence de Monsieur le PREFET

LISTE DE PRESENCE

NOM	PRENOM	FONCTION	EMARGEMENT
BERTHOLD	Gilles	S. G. S / Prefecture Guebwiller	
KUSTER	Christian	Sous-Prefecture Guebwiller	
RENNARD	Roger	Colonel - DMD 68	
de Kerson	Yves	Adjoint Maire Meyenheim	
PETERA	Gérard	Adjoint au Maire ENSIHART	
ENGWALTER	René	Chambre d'Agriculture	
EWASSER	Eugène	Adjoint au Maire	
SCHMITT	René	Maire Weckolsheim	
PLATZ	Jacques	Adjoint Hettenschlag	
ERLACHER	Edgar	Adjoint Sundhoffen	
SIEBER	Archi	Conseil Municipal C. de Hart-Breit	
GUTERSEN	François	Adjoint C. HIRZFELDEN	
Reymann	Raymond	conseil municipal	
VITU	Cyril	C. R. P. F. L.A.	
Stoffel	Hervé	C. R. P. F.	
NOTTE	Bernard	Conseiller Général du C. d'Illzach	
STOEHK	Bernard	Conseiller Protestant	
GRABER	Alex	Maire de GUNCHOUSE.	

NOM	PRENOM	FONCTION	EMARGEMENT
KUHN	Raymond	Maire Rustenbourg	
HEYMANN	François	Adjoint Ste Croix en plaine	
Mummel	Christian	Services C6-68	
FRICKER	Jean Paul	Maire de WOLFGANTZEN	
FLOHRE	Michel	Maire de WIDENSOLEN	
BRAUN	Christian	Directeur de la L.P.O. Alsace	
RIVIERE	Geneviève	DDE - SUH. Colmar -	
ORTIER	Frédéric	Adjoint au DRAF	
LIENARD	Bruno	Adjoint chef de Division ONF Colmar.	
CRISAN	Pierre-Antoine	D DAF 68	
ONGEHAL	Beatrice	DIREN Alsace	
CHORTANNER	Richard	DIREN Alsace	
MATHIEU	Vincent	DIREN Alsace	
AURENS. BERNARD	Olivier	Secrétaire général de la Préfecture.	
RIETHE Eckert		D. U. E.	

Excuses :

REUNION D'INSTALLATION DU COMITE DE PILOTAGE
HARDT NORD DU 29 SEPTEMBRE 2000

- M. le Président du Conseil Régional
- M. le Président du Conseil Général, Conseiller Général du canton d'Andolsheim
- M. le Conseiller Général du canton de Colmar Sud
- M. le Directeur régional de l'Office National des Forêts représenté par M. MORTIER, Adjoint
- M. le Président du Conservatoire des Sites Alsaciens
- M. le Maire de Blodelsheim
- M. le Maire de Bantzenheim